

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 11/12/2025 - 23183 - 2009 B 01156 - 513 249 847 - A2D
ASSURANCES MARIGNANE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A2D ASSURANCES MARIGNANE	30 BD JEAN MERMOZ
SIRET 5 1 3 2 4 9 8 4 7 0 0 0 1 5	13700 MARIGNANE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	VENTE CONTRAT ASSURANCE COURTAGE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit
Bénéfice imposable à 15% 11 491	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés
Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SAS MEDICIS 12 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE Tél: 0491139797		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: Lieu MARIGNANE	
		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a)		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS		(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise A2D ASSURANCES MARIGNANE										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise 30 BD JEAN MERMOZ										13700 MARIGNANE							
Numéro SIRET * 5 1 3 2 4 9 8 4 7 0 0 0 1 5										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
										Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 3					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	55 388		012			55 388		55 388						
		Autres *	014			016											
	Immobilisations corporelles *		028	23 266		030	23 266				2 206						
	Immobilisations financières * (1)		040	680		042			680		680						
	Total I (5)		044	79 334		048	23 266		56 068		58 274						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050			052											
		Marchandises *	060			062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	549		070			549								
		Autres * (3)	072	4 638		074			4 638		102						
	Valeurs mobilières de placement		080			082											
	Disponibilités		084	10 223		086			10 223		25 186						
	Charges constatées d'avance *		092			094											
	Total II		096	15 409		098			15 409		25 288						
	Total général (I+II)		110	94 744		112	23 266		71 477		83 562						
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			9 000		9 000									
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126			900		900									
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131														
	Report à nouveau		134			(23 939)		(41 433)									
	Résultat de l'exercice		136			4 761		17 494									
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142			(9 278)		(14 039)									
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154														
	Emprunts et dettes assimilées		156			65 133		85 259									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés		166			360		360									
	Dettes fiscales et sociales (dit montant de la TVA)		169			12 368		1 474									
	Comptes courants d'associés		173					1 061									
	Autres dettes		175			2 894		9 446									
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176			80 755		97 601									
	Total général (I + II + III)		180			71 477		83 562									
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise **A2D ASSURANCES MARIGNANE**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
[3 1 1 2 2 0 2 4]Exercice N-1 clos le
[3 1 1 2 2 0 2 3]

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *			209		210		
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
	services *		217		218	110 303	113 472
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
Production immobilisée *					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230	6 427	9 204
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	116 730	122 676
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
Variation de stock (marchandises) *					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 1 238 - immobilier)					242	42 673	41 057
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 263	244	3 192	2 450
Rémunérations du personnel *					250	42 109	39 508
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	18 381	12 501
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)			255		254	2 206	3 300
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	0	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	108 562	98 816
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	8 169	23 861
Produits financiers (III)					280		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges financières (V)					294	1 684	2 107
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices *					306	1 724	4 260
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	4 761	17 494
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	4 761	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles *					322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.net)					324	2 657	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	5 000	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Déductions	Entreprise nouvelles (44, section A)	986		Zone franche urbaine (44 section A)	987		
	(PFR) France Revalorisée Revalorisation (art. 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44, section A)	989		
	Déductibilité ZFA NG (44 quinquies A)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	11 491	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	11 491	372

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
AMENDE ET PENALITES		
AMOTISSEMENT EXEDENTAIRE SUR VEHICULE DE TOURISME		5 000
Total des réintégrations diverses	330	5 000

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		
TRANSFERT DE CHARGE NON DEDUCTIBLE		927
Total des déductions diverses	350	927

Désignation de l'entreprise : **A2D ASSURANCES MARIGNANE**Néam ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	55 388	402		404		406	55 388	55 388
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	4 162	452		454		456	4 162	4 162
	Matériel de transport	460	16 500	462		464		466	16 500	16 500
	Autres immobilisations corporelles	470	2 604	472		474		476	2 604	2 604
Immobilisations financières		480	680	482		484		486	680	680
TOTAL		490	79 334	492		494		496	79 334	79 334
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 162	542		544		546	4 162	
	Matériel de transport	550	14 294	552	2 206	554		556	16 500	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 604	562		564		566	2 604	
TOTAL		570	21 060	572	2 206	574		576	23 266	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,5 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : **A2D ASSURANCES MARIGNANE**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	
					Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	15 267
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES MARIGNANE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 5 1 3 2 4 9 8 4 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2D ASSURANCES MARIGNANE

ADRESSE (voie) 30 BD JEAN MERMOZ

CODE POSTAL 13700 VILLE MARIGNANE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	600
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	600

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille DE HARO Prénom(s) OLIVIER
Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 300
Naissance : Date 101079 N° Département Commune MARSEILLE Pays FR
Adresse : N° 19 Voie BD PARRENC
Code postal 13016 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille NICOLAU Prénom(s) DAVID
Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 300
Naissance : Date 051278 N° Département 74 Commune ANNECY Pays FR
Adresse : N° Voie CHEM BAUME DE MARRON
Code postal 13720 Commune LA BOUILLADISSE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-0 2043

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

5 1 3 2 4 9 8 4 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2D ASSURANCES MARIGNANE

ADRESSE (voie)

30 BD JEAN MERMOZ

CODE POSTAL

13700

VILLE

MARIGNANE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(*) Le tableau de contrôle des liasses est un outil informel qui teste la vraisemblance de vos données. Si vos vérifications sont correctes ne pas en tenir compte.

SARL A2D ASSURANCES MARIGNANE
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 05 2025

SARL au capital de 9 000 Euros

Siège social à MARIGNANE 30 Bd Jean Mermoz.

N° SIRET : 513 249 847 00015
RCS de MARSEILLE : 513 249 847

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire

Du 15 05 2025

Le 15 05 2025 à 18 heures 30, les associés de la SARL A2D ASSURANCES MARIGNANE,
se sont réunis au siège social, en assemblée ordinaire, sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur de HARO

Après avoir déclaré, qu'il possède personnellement 50 % des parts, il constate que sont également présents à l'assemblée, Mr NICOLAU qui possède également 50 % des parts

L'ensemble des associés étant présents, le gérant constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :
Le double des lettres recommandées de convocation adressées à chaque associé,
Le rapport de la gérance.

Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Puis elle rappelle que ces documents ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prévus par la loi, l'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.
Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution suivante découlant de l'ordre du jour.

Première résolution.

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dressés par le gérant et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Deuxième résolution.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui se traduit par un bénéfice de 4 761.03 € de la manière suivante :

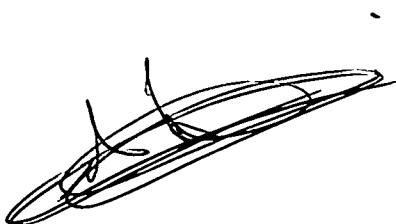
- Report à nouveau débiteur avant affectation du résultat -23 938.83€
- Report à nouveau après affectation 2024 -19 177.80€
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

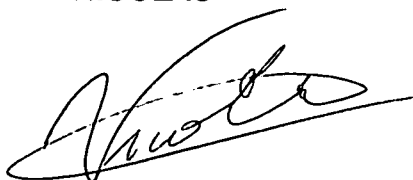
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Signatures.

de HARO

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'de HARO'.

NICOLAU

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'NICOLAU'.